

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	IDO Syn Blend 10W30
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Lubrifiant
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		
Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Conseil de prudence		
Prévention	<p>Se laver soigneusement après la manipulation.</p> <p>Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.</p> <p>Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p>	
Intervention	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.</p> <p>Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.</p>	
Stockage	Garder sous clef.	
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance	
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance	
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based		72623-87-1	56
Gas Oils (petroleum), Vacuum, Hydrocracked, Hydroisomerized, Hydrogéné , C20-40, Branched And Cyclic		178603-65-1	24
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-65-0	7
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	5
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	3
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic		64742-56-9	3
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc		84605-29-8	1.6
Phénol , Dodecyl-, Branched		121158-58-5	0.3

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés. Symptômes de patient de festin.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Déversement accidentel important : Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Se laver soigneusement après la manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Tenir hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Gas Oils (petroleum), Vacuum, Hydrocracked, Hydroisomerized, Hydrogéné , C20-40, Branched And Cyclic (CAS 178603-65-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3 500 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Gas Oils (petroleum), Vacuum, Hydrocracked, Hydroisomerized, Hydrogéné , C20-40, Branched And Cyclic (CAS 178603-65-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Benzène (CAS 71-43-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Benzène (CAS 71-43-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Benzène (CAS 71-43-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Benzène (CAS 71-43-2)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Benzène (CAS 71-43-2)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau	
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Conformément aux directives de votre employeur. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations sur l'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Pas disponible.
Odeur	Pétrole
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	199.0 °C (390.2 °F) Pensky-Martens vase clos
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	79.32 cSt @ 40°C
Autres informations	
Densité	0.8674 @ 15°C
Dangers d'explosion	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	>= 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	>= 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.2 mg/L, 4 heures, poussières/brouillard
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Phénol , Dodecyl-, Branched (CAS 121158-58-5)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 15000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	rat	2100 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Benzène (CAS 71-43-2)	A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.	
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Gas Oils (petroleum), Vacuum, Hydrocracked, Hydroisomerized, Hydrogéné , C20-40, Branched And Cyclic (CAS 178603-65-1)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène		
Benzène (CAS 71-43-2)	Confirmé être cancérogène pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
BENZÈNE (CAS 71-43-2)	Confirmé être cancérogène pour l'homme.	
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 178603-65-1)	Probablement cancérogène pour l'homme.	

Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-53-6)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-54-7)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-55-8)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-56-9)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-65-0)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 72623-87-1)	Probablement cancérigène pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 178603-65-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-53-6)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-54-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-55-8)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-56-9)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-65-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-87-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Benzène (CAS 71-43-2) Effet cancérigène détecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénicité

Benzène (CAS 71-43-2) Volume 29, Supplément 7, Volume 100F 1 Cancérigène pour l'homme.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de substances cancérigènes

Benzène (CAS 71-43-2)

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène connu

Benzène (CAS 71-43-2)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
Gas Oils (petroleum), Vacuum, Hydrocracked, Hydroisomerized, Hydrogéné , C20-40, Branched And Cyclic (CAS 178603-65-1)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Benzène (CAS 71-43-2) Cancer

Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)		
Crustacés CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Crustacés CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
Crustacés CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Crustacés CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)		
Crustacés CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif

Mobilité dans le sol

Mobilité générale

Pas de données disponibles.
Pas disponible.

Autres effets adverses On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.		
Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée			
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.		
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS 84605-29-8)	Inscrit.		
COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification			
Benzène (CAS 71-43-2)	1 TONNES		
Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée			
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS 84605-29-8)	Inscrit.		
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	Non inscrit.		
Gaz à effet de serre	Non inscrit.		
Règlements sur les précurseurs	Non réglementé.		
whmis2015 Exemptions	Sans objet		
Réglementations Fédérales des Etats-Unis	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.		
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	Non réglementé.		
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):			
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.		
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS 84605-29-8)	Inscrit.		
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)			
Benzène (CAS 71-43-2)	Cancer		
	Système nerveux central		
	sang		
	Aspiration		
	Peau		
	Yeux		
	irritation des voies respiratoires		
	Inflammabilité		
Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)			
Catégories de danger	Danger immédiat - Oui Risque différé - Oui Risque d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non		
SARA 302 Substance très dangereuse	Non		
SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non		
SARA 313 (déclaration au TRI)			
Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.	
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc	84605-29-8	1.6	
Autres règlements fédéraux			
Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)			
Benzène (CAS 71-43-2)			
Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)			
	Non réglementé.		
États-Unis - Réglementation des états			
US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance			
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.		

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.
(CAS 64742-56-9)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit. 64742-53-6)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64742-65-0)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de Inscrit.
O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS
84605-29-8)

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS 84605-29-8)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de Inscrit.
O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS
84605-29-8)

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Benzène (CAS 71-43-2) BENZÈNE

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de Zinc
O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS
84605-29-8)

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.
(CAS 64742-56-9)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit. 64742-53-6)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64742-65-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Benzène (CAS 71-43-2)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS 84605-29-8)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Benzène (CAS 71-43-2)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.
(CAS 64742-56-9)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit. 64742-53-6)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64742-65-0)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-54-7)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de Inscrit.
O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS
84605-29-8)

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Benzène (CAS 71-43-2)

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Benzène (CAS 71-43-2)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS 84605-29-8)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Benzène (CAS 71-43-2)
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Benzène (CAS 71-43-2)
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle et iso-Pr), sels de zinc (CAS 84605-29-8)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit : Le 27 Février 1987

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Benzène (CAS 71-43-2) Listé : Décembre 26, 1997

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

Benzène (CAS 71-43-2) Listé : Décembre 26, 1997

État des stocks

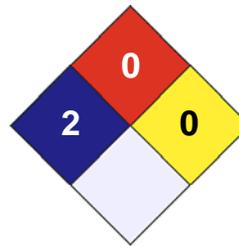
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

25-Mai-2016

Version n°

01

Date en vigueur

25-Mai-2016

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.